



# OBSERVATOIRE DE LA NON-PROLIFÉRATION

<b>SOMMAIRE</b>
<b>MULTILATERAL.....2</b>
<b>Union européenne..3</b>
<b>PAYS.....4</b>
<b>Nucléaire.....4</b>
<b>Vecteurs.....5</b>
<b>Chimique.....6</b>
<b>Biologique.....6</b>
<b>CRISES &amp; TRAFICS....7</b>
<b>MISCELLANEES.....7</b>
<b>PUBLICATIONS.....8</b>
<b>SEMINAIRES.....9</b>
<b>Agenda.....9</b>

## CHRONIQUE

### ***Faut-il s'inquiéter de la 9e conférence d'examen du TNP ?***

*Par Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRIS*

Selon la perception la plus partagée, la 8<sup>e</sup> conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'était soldée en mai 2010 par un succès symbolisé par l'adoption d'un document final accompagné d'un plan d'action réputé « équilibré » entre les trois piliers du Traité : non-prolifération, usages pacifiques, désarmement. Alors, chacun avait éprouvé un sentiment de soulagement cinq années après l'échec retentissant de la 7<sup>e</sup> conférence d'examen du Traité. *A contrario*, et selon un mouvement de balancier dont le TNP est coutumier, la conférence de 2015 qui débutera le 27 avril prochain est généralement appréhendée avec inquiétude. Il y a essentiellement deux raisons à cela.

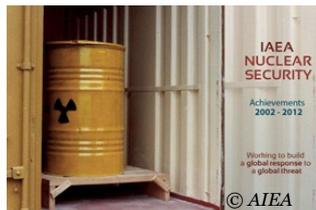
Premièrement, le plan d'action de 2010 comprenait l'organisation, en 2012, d'une conférence réunissant tous les Etats du Moyen-Orient sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (ZEADM) dans la région, avec le soutien des parrains de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 : Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni. L'on sait que cette conférence régionale, qui devait se tenir à Helsinki avec l'aide du facilitateur désigné en 2011 l'ambassadeur Jaakko Laajava ne s'est pas tenue, en dépit des efforts fournis par celui-ci, soutenu par l'Union Européenne. Nombre d'Etats considéraient la tenue de cette conférence comme une condition *sine qua non* du succès de la 9<sup>e</sup> conférence d'examen. La Ligue Arabe avait affirmé lors du comité préparatoire de 2014 que si cette conférence ne devait pas avoir lieu avant mai 2015, ils reconsidéreraient leur soutien à l'extension indéfinie du TNP acquise en 1995.

Deuxièmement, un nombre important d'Etats non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) considèrent que le volet « désarmement » du plan d'action de 2010 n'a pas été suffisamment mis en œuvre par les Etats dotés (EDAN). L'approche qui est celle du groupe P5 d'un processus de désarmement étape par étape est de plus en plus contestée comme étant trop lente ou bien conduite de mauvaise foi.

L'on peut naturellement discuter le bien-fondé de ces critiques ou comprendre un certain nombre de frustrations face à la difficulté de mise en œuvre de processus aussi complexes qu'ambitieux dans un environnement de sécurité internationale très dégradé depuis 2010 en Asie comme en Europe. En tout état de cause, il y a peu de raisons valables d'espérer un franc succès à New York fin mai. Pour autant, le chantier diplomatique ouvert par l'ambassadeur Laajava ne doit pas être interrompu et l'ensemble du plan d'action de 2010 est une feuille de route toujours aussi valable pour les cinq années à venir, en dépit des vicissitudes stratégiques dont l'immense majorité des Etats parties au TNP n'est pas comptable.

Comme toute pierre d'angle, le TNP est la pièce la plus robuste de l'édifice mondial de non-prolifération nucléaire mais ce n'est pas au premier chef un outil de désarmement, encore moins un outil de résolution des crises régionales. Il est utile de le rappeler quelle que soit son évolution depuis la fin de la Guerre froide. Le seul motif réel d'inquiétude s'agissant du TNP est le risque de le voir, conférence d'examen après conférence d'examen, se déconnecter peu à peu des réalités stratégiques qui l'accompagnent depuis sa rédaction.

## MULTILATERAL



### Le développement de la sécurité nucléaire à l'AIEA

Alors que l'AIEA se présente volontiers comme « le point focal » (voir encadré) des efforts de sécurité nucléaire dans le monde ou bien comme une « plateforme mondiale » en la matière selon les termes mêmes de son directeur général Yukiya Amano, la [place de la sécurité nucléaire](#) au sein de l'Agence est encore secondaire, aussi bien sur le plan institutionnel que budgétaire. Il ne s'agit pas d'une contradiction. Cet état de fait reflète une évolution politique depuis la fin des années 1990 dont les tenants sont connus.

Schématiquement, la sécurité nucléaire, qui relève de la souveraineté des 164 Etats membres de l'AIEA à ce jour (mars 2015), est traitée depuis les années 1970 au sein du département de la sûreté et de la sécurité de l'Agence. Longtemps dans le cadre d'un bureau de ce département, le sujet est promu à titre indicatif pour les Etats membres afin de leur fournir des recommandations scientifiquement et techniquement fondées en relation avec l'évolution des risques et des menaces de sécurité. L'AIEA fournit des conseils sous la forme d'une documentation institutionnelle, la « *Nuclear security series* » par exemple, mais aussi, depuis la fin du siècle dernier, la base de données sur les trafics illicites (ITDB). C'est également un forum de rencontres et de discussions sur le sujet, à l'instar de la conférence internationale sur la sécurité nucléaire tenue sous ses auspices en juillet 2013. C'est enfin un aiguillon pour l'entrée en vigueur d'instruments conventionnels pertinents, la Convention de 1980 sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM) par exemple, ou bien l'amendement de 2005 à cette convention qui en étend le champ d'application.

Sous l'impulsion de plusieurs Etats membres et du précédent directeur général Mohamed ElBaradei, l'Agence a vu sa présence et sa visibilité s'accroître sur le sujet de la sécurité nucléaire après les attentats de 2001. Cet accroissement s'est traduit par la création d'un fond extrabudgétaire, le « *Nuclear Security Fund* », en 2002, qui finance annuelle-

ment depuis lors la mise en œuvre de plans de sécurité dont le quatrième est en cours de mise en œuvre (voir encadré). Plus récemment, de « bureau », la sécurité nucléaire est devenue une « division » au sein du département sûreté et sécurité, et la part du budget annuel ordinaire de l'AIEA consacrée à la sûreté et à la sécurité s'est accrue depuis 2014, bien que marginalement de 1%. Parallèlement, les outils dont dispose la division se sont développés au cours des dix dernières années.

Pour autant, le développement de la sécurité nucléaire au sein de l'AIEA est limité, reflétant en cela la différence persistante d'approches du sujet entre Etats membres : d'abord, alors que les questions de sûreté sont généralement consensuelles et fournissent des occasions de coopération et d'assistance, la montée en puissance de la sécurité au sein du département est perçue par certains Etats comme un risque de voir diminuer la part du budget annuel consacrée aux programmes de sûreté. Aujourd'hui, le département représente 11% du budget ordinaire annuel de l'Agence. Ensuite, alors qu'il n'existe pas à ce jour de régime international de sécurité nucléaire légalement contraignant, la question d'une normalisation prescriptive divise les Etats, d'où un accroissement prudent des prérogatives de l'AIEA en la matière. En définitive, le développement de la sécurité nucléaire à l'AIEA est une réalité depuis dix ans dont l'évolution reste très ouverte.

### Le plan de sécurité nucléaire 2014 - 2017

Le [quatrième plan de sécurité nucléaire](#) (*Nuclear Security Plan – NSP*) de l'AIEA a été adopté en septembre 2013. Il couvre la période 2014 – 2017 en fixant des objectifs à atteindre, les résultats attendus ainsi que des indicateurs de performance pour chaque objectif. Il s'agit naturellement d'un document très général, court (douze pages) et consensuel.

Le plan commence par formuler la menace de terrorisme nucléaire en insistant sur le développement à venir des applications civiles de l'énergie nucléaire qui entraînera mécaniquement une augmentation des risques. Il rappelle le lancement du premier plan en mars 2002 et son financement originel par la création d'un mécanisme d'apport volontaire des Etats membres indépendant du budget annuel de l'Organisation. Ce financement extrabudgétaire est maintenu, même si une part, modeste, du budget annuel de l'Agence lui est désormais dévolue, dont l'augmentation au cours des années est notée.

Par ailleurs, l'AIEA est désignée comme « le point focal » de la coopération internationale et de la coordination de l'assistance en matière de sécurité nucléaire et de sécurité radioactive. Il s'agit de l'objectif principal du Plan de sécurité nucléaire : améliorer les régimes nationaux de sécurité en fournissant une assistance sur demande des Etats membres de l'Organisation. Parmi l'ensemble des instruments existants, le Plan insiste sur la ratification et la mise en œuvre effective de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM). Il s'agit également pour l'Agence de développer et de promouvoir une architecture de sécurité nucléaire mondiale.

Adopté alors que le cycle des sommets mondiaux sur la sécurité nucléaire (NSS) est parvenu à maturité (sommet de Washington en 2010, sommet de Séoul en 2012, préparation du sommet de La Haye alors en cours de finalisation), le Plan 2014 – 2017 en reflète plusieurs enjeux. D'abord, les NSS ne sont nulle part mentionnés dans le document : l'on retrouve là un motif de tension entre Etats s'agissant du manque d'universalité de l'initiative américaine. Ensuite, le caractère strictement volontaire de l'application par les Etats des instruments de sécurité non contraignants – la majorité d'entre eux – est rappelé à plusieurs reprises : la question de la création d'un système normatif international contraignant fait débat depuis le début de la décennie. Enfin, la question de l'augmentation de la part du budget annuel ordinaire de l'AIEA consacrée à la sécurité nucléaire est formellement posée, le Plan proposant expressément qu'elle soit accrue alors que le secrétariat de l'Agence doit se préparer à de possibles réductions des contributions extrabudgétaires volontaires.

Entre volonté d'affermissement des missions de sécurité nucléaire de l'Organisation de Vienne et volonté d'assurer la souveraineté de ses Etats membres sur ce sujet de plus en plus stratégique, le Plan de sécurité nucléaire 2014 – 2017 est un document de compromis qui reflète l'évolution récente de l'enjeu au plan multilatéral. Le prochain NSP sera adopté fin 2017. Il sera alors utile d'observer de quelle manière le rôle de l'AIEA a évolué, un an et demi après le dernier NSS qui se tiendra à Chicago.

## UNION EUROPEENNE

### Le soutien de l'UE à la CIAC

Malgré la persistance des rumeurs sur l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien, la communauté internationale a salué le travail d'élimination des armes accompli par les équipes de l'OIAC, travail récompensé par l'attribution du Prix Nobel de la Paix en 2013. En tant que principal bailleur de fonds de l'Organisation (9,5 millions d'euros alloués entre 2004 et 2014), l'Union Européenne peut naturellement se féliciter de ce succès. Mais ces actions récentes (attribution de 12 millions d'euros pour la destruction des armes syriennes en février 2014) ne doivent pas masquer l'ensemble de la coopération UE-OIAC, qui est ancienne et dont les réalisations sont multiples.

En effet, le soutien de Bruxelles à l'organisation prend son origine dans sa [stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive](#) (2003), qui évoque parmi ses objectifs l'universalisation de la CIAC et l'allocation de ressources budgétaires « à l'appui de projets spécifiques menés par des organisations multilatérales », dont l'OIAC. Dans ce cadre, le Conseil a adopté cinq textes fondateurs, en 2005, 2006, 2007, 2009, 2012 et 2015 proposant des projets concrets financés par l'Union (voir ci-contre). La dernière décision du Conseil, qui définit le soutien de l'Union aux activités de l'OIAC pour la période 2015-2017, a été adoptée le 17 février 2015. Tout en reprenant de nombreuses initiatives des précédentes éditions, ce nouveau projet de collaboration a apporté quelques nouveautés et a logiquement intégré des projets s'intéressant aux leçons tirées de la mission en Syrie. Il s'inspire également de la 3<sup>e</sup> session extraordinaire de la conférence des Etats parties tenue à La Haye en 2013.

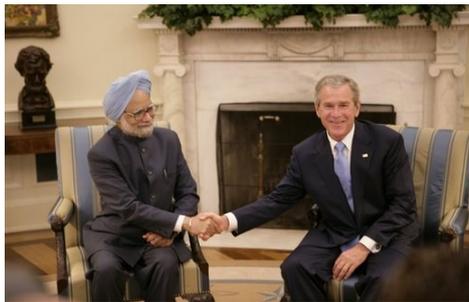
Ces différents programmes ont eu et continuent d'avoir pour priorité l'universalisation de la CIAC et son application réelle par l'ensemble des Etats parties. Ils visent également à promouvoir les développements scientifiques et technologiques en lien avec la Convention et à préparer les Etats à répondre à des urgences en matière chimique. Enfin, ils s'intéressent aux questions de vérification et à la destruction des derniers stocks d'armes existants. Le « Programme africain », lancé en 2009, s'intéresse aux défis rencontrés par le continent africain dans la mise en œuvre de la convention. Il a permis entre autres de rendre conformes les législations nationales de 17 Etats aux exigences de l'article VII de la CIAC. Autre programme de long terme financé par l'UE, les Visites d'assistance techniques (VAT) de l'OIAC permettent d'organiser des ateliers, séminaires et briefings avec les autorités nationales d'Etats parties pour les aider à mettre à niveau leurs législations dans le sens de la convention. L'UE a ainsi contribué à la réalisation de 113 VAT dans 87 pays en Afrique, Asie et Amérique latine.

#### Une coopération qui s'appuie sur 5 décisions du Conseil

	Action commune de l'UE de 2004	Action commune de l'UE de 2005	Action commune de l'UE de 2007	Décision du Conseil de 2009	Décision du Conseil de 2012	Décision du Conseil de 2015
Actions	45 activités dans 54 Etats, 1,8M€	43 activités dans 107 Etats, 1,7M€	60 activités dans 107 Etats, 1,7M€	60 activités dans 91 Etats, 2,1M€	Expire le 31/01/2015, 2,1M€	En cours, 2,5M€
Promotion de l'universalité de la CIAC	Ateliers pour les Etats parties		Visites bilatérales	Sensibilisation des Etats non parties		
	Formation et soutien aux ENP					
	Ateliers pour les Etats non parties					
Mise en œuvre à l'échelle nationale	Visites d'assistance technique (VAT)					Evaluation de la mise en œuvre
	Réunions techniques	Sensibilisation à l'article VII		Formation des autorités douanières sur le régime des transferts		Outil de e-learning
	Réunions avec les douanes (contrôle aux exportations)	Allocation pour la création de capacités d'action			Programmes de sensibilisation	
Coopération internationale	Cours de développement des compétences analytiques					
	Fourniture d'équipements	Assistance en laboratoires	Forum sur l'industrie et la protection	Sensibilisation de l'industrie		
Assistance et protection contre les armes chimiques	Ateliers régionaux sur les réponses d'urgence					
	Exercice de simulation					
			Lutte contre les armes chimiques en Afrique du Nord	Séminaire sur la sécurité internationale	Conférence sur l'OIAC comme plateforme de renforcement de la sécurité chimique	Coordination à l'échelle régionale en matière d'aide
Vérification			Visites techniques dans les Etats parties et assistances	Séminaire sur la non-prolifération		Formation «Assistance et protection» au niveau régional
	Vérification		Actualisation de la base de données sur les produits chimiques aux fins de vérification	Exercice de terrain sur les inspections	Investigation sur l'usage présumé d'armes chimiques	Formation à l'intention des inspecteurs et des experts du secrétariat technique
				Formation des autorités nationales sur les déclarations électroniques		Modernisation des SI exploités par la division de la vérification de l'OIAC
		Formation du personnel d'accompagnement		Mise en œuvre des leçons tirées de la mission en Syrie		
Démilitarisation			Visites de site de destruction d'armes chimiques (USA, Russie, Chine)			
Sciences et technologie				Contributions au Conseil scientifique	Groupes de travail du Conseil scientifique	Soutien à des activités de recherche scientifiques
Programme pour l'Afrique				Actions de sensibilisation mise en œuvre de la convention et assistance contre les armes chimiques		

## ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

### L'accord de coopération nucléaire indo-américain : dix ans après



Le président Bush et le Premier ministre Singh en juillet 2005 à la Maison Blanche

En 2005, le président Bush et le Premier ministre Singh formulaient une déclaration commune prévoyant la séparation des programmes militaires et civils indiens et la signature d'un accord de garantie avec l'AIEA en échange de l'ouverture d'un processus de coopération nucléaire entre l'Inde et les Etats-Unis. Après trois ans de négociations et de travail dans les deux Etats, l'accord de coopération nucléaire dit *123 Agreement* devenait réalité le 10 octobre 2008, quelques jours après la décision du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) d'exempter l'Inde de ses directives.

Ces décisions conjointes ont provoqué de vives réactions. Ainsi, les plus optimistes ont prédit la construction d'une dizaine de réacteurs américains dès 2012, conduisant l'administration à envisager la création de 3000 à 5000 emplois directs et 10 000 à 15 000 emplois indirects. La communauté de la non-prolifération et du désarmement s'est en revanche montrée

très inquiète, redoutant l'augmentation rapide des stocks de matières fissiles détenus par l'Inde suite à la signature de l'accord, l'accélération de la course aux armements en Asie du Sud voire l'effondrement du régime de non-prolifération.

Dix ans après l'accord, il semble que ses retombées aient été plus modérées. Même si aucun développement concret n'a pour l'instant vu le jour, quelques répercussions positives sont cependant à signaler. Ainsi, l'accord a mis fin à une situation quasiment anachronique qui isolait l'Inde pour un comportement passé et ce en dépit de son importance dans le champ technologique et commercial du nucléaire civil et de son bilan défendable en termes de non-prolifération. Plus globalement, il a marqué un renforcement des relations stratégiques entre les Etats-Unis et l'Inde, même si la relation entretenue par ces deux démocraties n'est pas aussi intime qu'envisagée par les plus fervents défenseurs de l'accord. Par ailleurs, les relations commerciales entre les deux pays ont connu une amélioration, y compris dans le secteur de la Défense, sans encore une fois atteindre les niveaux espérés en 2005. Enfin, l'objectif de construire un programme énergétique en Inde perdue et pourrait conduire à réduire les émissions de gaz à effets de serre de ce pays dont les besoins en énergie sont massifs.

Si les prédictions les plus pessimistes de 2005 n'ont pas été vérifiées, plusieurs points noirs doivent néanmoins être signalés. Ainsi, sans que ce soit explicite, l'accord s'est conclu dans l'optique de faire de New Dehli une sorte d'« Etat doté » *de facto*, avec ce que cela implique de responsabilités, de retenue et de collaboration avec l'AIEA. L'Inde a généré des déceptions à ce niveau puisque malgré la signature d'un accord de garanties avec l'AIEA, de nombreux sites échappent à tout contrôle international (en particulier ses réacteurs à surgénérateurs). Ses programmes civils et militaires ne sont pas strictement délimités et elle continue de produire des matières fissiles, ce qui légitime les inquiétudes sur son refus de se soumettre au suivi des matières nucléaires importées.

Au niveau du régime de non-prolifération, le statut dérogatoire de l'Inde choisie parmi d'autres Etats en marge du TNP (comme Israël et le Pakistan) de manière *a priori* subjective a accentué le sentiment de « deux poids, deux mesures », y compris parmi les signataires du TNP qui ne bénéficient pas des mêmes largesses en termes de coopération nucléaire. L'accord et surtout la manière dont il a été conclu a renforcé le sentiment d'isolement du Pakistan et a pu donner l'impression de renforcer l'asymétrie entre les deux nations, conduisant Islamabad à développer encore davantage ses capacités militaires.

Pour autant, la principale déception reste sans doute l'absence de collaboration industrielle permettant la construction de réacteurs entre des entreprises américaines et indiennes, malgré les projets existants à Mithi Virdi (Etat de Gujarat) et à Kovvada (Etat d'Andhra Pradesh). La question du suivi des matières importées a constitué un point de blocage important à la mise en œuvre de l'accord. Sa résolution est nécessaire à la survie du concept de garanties bilatérales et vraisemblablement à ce que le régulateur américain autorise la finalisation de transactions commerciales. En effet, le suivi est indispensable pour que Washington soit assuré de la prise en charge des exigences en matière de sécurité nucléaire et de ses droits de consentement tels que prévus dans l'accord de coopération. Mais c'est également la loi indienne de 2010 sur la co-responsabilité du constructeur et de l'exploitant qui a été pointée du doigt, conduisant à des discussions au plus haut niveau et à la constitution d'un mécanisme public d'assurance par New Dehli en janvier 2015 (cf. ONP n°102).

Reste à savoir si ces mesures seront suffisantes pour concrétiser les accords de coopération, que ce soient avec les Etats-Unis mais également avec d'autres Etats et en particulier la France qui a aussi signé un accord en 2008. Par ailleurs, la question de l'accès en tant que membre de l'Inde à des régimes clés de non-prolifération, comme le NSG et le MTCR demeure ouverte. Ceux-ci devront décider si l'admission constitue une décision politique « au cas par cas » et en fonction d'enjeux stratégiques, diplomatiques voire commerciaux, ou si des critères plus objectifs peuvent être avancés pour justifier l'entrée de nouveaux Etats.

Dix ans après un accord ayant suscité de nombreuses réactions, les conclusions que l'on peut tirer sont donc mesurées, démontrant que des décisions politiques ne suffisent pas à provoquer des investissements concrets dans le secteur nucléaire. Malgré l'absence de réalisations, son entrée en vigueur aura témoigné d'un rapprochement stratégique entre deux grandes puissances, crucial pour la stabilité de la zone Asie-Pacifique.

## ENJEUX PAYS : VECTEURS

### **Les capacités iraniennes en matière balistique et leur lien avec les négociations sur un accord nucléaire**

Alors que l'échéance du 30 juin 2015, fixée pour clôturer les négociations visant à trouver un accord global entre Téhéran et le P5+1 sur le programme nucléaire iranien, se rapproche, on peut s'interroger sur l'existence – ou non – de liens entre ces négociations et le programme de missiles balistiques et de croisière poursuivi par l'Iran depuis plusieurs années et que nous évoquons dans l'ONP n°93 et n°53. En effet, une des raisons pour lesquelles la communauté internationale se mobilise pour contrecarrer les ambitions nucléaires de l'Iran est sa possession de vecteurs qui pourrait, si le pays devenait une puissance nucléaire, porter la menace sur l'ensemble du Moyen-Orient. Ce point a en particulier été noté par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui a décidé dans sa [résolution 1929](#) de 2010 « que l'Iran ne doit mener aucune activité liée aux missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, et que les États doivent prendre toutes les mesures voulues pour empêcher le transfert de technologie ou la fourniture d'une aide technique à l'Iran dans le cadre de telles activités ». En juin 2014, un panel des Nations Unies a constaté que l'Iran ne respectait pas cette injonction puisque de nombreux essais de missiles balistiques avaient continué d'être menés en 2013-2014.

Un des principaux enjeux du débat est de savoir si les missiles dont dispose l'Iran peuvent être qualifiés de « nucléaires ». Ce point fait l'objet de davantage de spéculations que de certitudes. Cependant, en se basant sur les critères du MTCR qui estime que des missiles capables d'emporter une charge d'au moins 500 kg sur une portée de 300 km peuvent avoir une vocation nucléaire et sur les conclusions du renseignement américain, on peut estimer que les Shahab 3, Shahab 3M, Safir et Sejjil pourraient être adaptés à une mission nucléaire tout en préservant une portée d'au moins 2000 km (voir en particulier le [rapport d'Anthony Cordesman et Abdullah Toukan](#) de 2014, page 78). Par ailleurs, en 2011, l'AIEA a jugé que l'Iran semblait avoir conduit (notamment avant 2003) des recherches visant à intégrer une charge sphérique permettant une implosion nucléaire sur un corps de rentrée du Shahab-3. En 2012, Leon Panetta, alors Secrétaire à la Défense, a estimé que l'adaptation des vecteurs iraniens à des têtes nucléaires requerrait deux ans supplémentaires de recherche et développement.



Un des missiles balistiques de la classe Shahab en exhibition à Téhéran

Ces inquiétudes expliquent pourquoi des voix se sont élevées pour convaincre le P5+1 de la nécessité d'inclure les questions balistiques dans les négociations qui ont redémarré en 2013. Côté américain, les sénateurs Robert Menendez (D-NJ) et Mark Kirk (R-III) ont notamment introduit une proposition de loi le 19 décembre 2013 (S.1881) requérant de tout accord final des limites des capacités balistiques iraniennes. En conséquence, l'administration Obama a indiqué de manière vague vouloir évoquer la question des missiles dans le cadre des négociations. Côté iranien cependant, il est hors de question de renoncer à des armes jugées indispensables à la garantie de la sécurité nationale. L'Iran est relativement affaibli par rapport aux puissances voisines sur le plan conventionnel et s'appuie massivement sur ses missiles pour dissuader des attaques mais aussi renforcer la fierté nationale et son statut dans la région. Enfin, le programme sert de base aux ambitions spatiales iraniennes.

Le 2 février 2015, la porte-parole au Département d'Etat américain Jen Psaki a réagi au dernier lancement de satellite de l'Iran en indiquant que « *Iran's missile program continues to pose a dangerous threat to the region* » et que « *one of the issues [the US] is taking up in the negotiations is how to deal with the ballistic missile capabilities of delivering nuclear warheads* ». De fait, les Etats-Unis ont longtemps souhaité introduire cette notion dans les négociations, provoquant la désapprobation de certains membres du P5+1 comme la Russie. L'Iran s'y est fermement opposé et a démenti cette déclaration du Département d'Etat. En avril 2015, l'accord de principe sur les paramètres d'un règlement durable des questions nucléaires n'a fait aucune mention de la question des vecteurs.

Cette relégation de la question des missiles s'appuie d'une part sur la conviction que si l'Iran ne peut pas construire de têtes nucléaires, la question des vecteurs devient moins sensible. C'est ce qu'a exprimé la négociatrice américaine Wendy Sherman dans une audition au Sénat le 4 février 2014 : « *[I]f we can get to the verifiable assurance that [the Iranians] cannot obtain a nuclear weapon, ...then a delivery mechanism, important as it is, is less important* ». D'autre part, les négociateurs ont sans doute conscience du danger de poursuivre deux objectifs à la fois, qui conduirait selon toute vraisemblance le processus à l'échec et fermerait potentiellement la voie aux initiatives diplomatiques dans le futur prévisible.

Toutefois, il reste possible d'envisager à défaut des efforts supplémentaires visant à contenir les effets néfastes des activités proliférantes de Téhéran en matière balistique (notamment à destination de groupes non-Etatiques), à accroître la transparence de l'Iran sur ses activités en matière de missile (notification des exercices, zones de déploiement...) ou à promouvoir des mesures de confiance régionales permettant de réduire l'instabilité inhérente à ces systèmes d'armement. La communauté internationale pourrait également tenter d'inciter Téhéran à renoncer à toute coopération avec la Corée du Nord et à suivre les préconisations du HcoC.

## ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

### **Incidents liés à la sécurité biologique dans des laboratoires à haut confinement : quelles leçons à tirer ?**

Pour diverses raisons, les menaces sanitaires liées aux maladies infectieuses ont été multipliées ces 20 dernières années. Mais ces menaces sont également liées à la perception des risques. Depuis l'attaque du 11 septembre 2001 et l'envoi de courrier contenant des spores de bacille de charbon, les décideurs ont intégré le risque d'occurrence d'un terrorisme catastrophique s'appuyant sur des agents hautement pathogènes, et ont modifié de manière extraordinaire les scénarios de réponse d'urgence et les moyens des services répressifs pour pouvoir répondre à ces menaces.

Extraordinaire, car selon les chiffres de l'OMS de 1999, plus de 13 millions de personnes meurent chaque année de maladies infectieuses, soit 25% des décès mondiaux annuels. Ramené à l'échelle des attentats terroristes majeurs, les maladies infectieuses tuent le nombre de victimes des *Twin Towers* toutes les deux heures. Il semble donc peu réaliste d'imaginer une épidémie produite par l'homme qui égalerait les conséquences des maladies infectieuses d'origine naturelle. Néanmoins, quelle que soit la manière dont il influe sur la perception de la menace à l'échelle nationale et individuelle, le terrorisme biologique n'est pas sans lien avec les défis auxquels est confrontée la santé publique mondiale. Ainsi, d'autres éléments ont été versés au débat, comme la référence à la grippe espagnole, qui a tué entre 50 et 100 millions de personnes en 1918-1919, la prise en compte du fait qu'une part importante de la population mondiale n'a jamais eu de réaction immunitaire à la variole depuis la fin des vaccinations dans les années 1990 ou les nombreuses maladies émergentes ou ré-émergentes des 20 dernières années.

En réponse, la communauté internationale a investi fortement dans la recherche médicale, en particulier dans la recherche sur de nouveaux types contre-mesures dont des vaccins, a étendu ses capacités de recherche et a amélioré ses mécanismes de réponse nationaux et internationaux. Selon un [rapport sectoriel de janvier 2015](#), le marché mondial de la bio-défense était évalué à 7,74 milliards de dollars en 2012 avec des perspectives de croissance de 172% en 2020 (soit 13,33 milliards). Rien qu'aux Etats-Unis, les budgets liés à la R&D sont passés de 583 millions de dollars en 2001 à 3 milliards en 2007, selon une [audition au Congrès](#) datant de 2007. Les activités de recherche se sont centrées sur les agents responsables de maladie particulièrement dangereuses, comme le charbon, la variole, le botulisme, Ebola ou d'autres fièvres hémorragiques.

Les laboratoires ont évolué pour accompagner ces développements, avec en particulier une forte augmentation du nombre de sites à haut confinement, de niveau de sécurité biologique 3 ou 4. Des [données collectées](#) en 2010 et 2011 par la *Federation of American Scientists* montrent que plusieurs milliers de laboratoires de niveau 3 sont en service dans le monde et que 42 laboratoires de niveau 4 sont actifs, planifiés ou en construction. Parmi eux, 12 sont situés aux Etats-Unis et 1 au Canada, 3 en Australie, 15 en Europe (1 en République Tchèque, 6 en Allemagne, 2 en Italie, 1 aux Pays-Bas, 1 en Suède, 1 en Suisse, 3 au Royaume-Unis), 1 au Gabon et 1 en Afrique du Sud, 1 en Russie et 8 en Asie (1 en Chine, 2 en Inde, 2 au Japon, 1 à Singapour et 2 à Taiwan). Le développement de ces installations de niveau 4 aux Etats-Unis, pays qui n'en avait que 2 avant 1990, 5 en 2000 et désormais dispose de 15, selon les chiffres du [Government Accountability Office](#), qui compte les différents laboratoires situés sur un même site, illustre cette tendance.

La multiplication des laboratoires de haut confinement a justifié des inquiétudes sur des risques biologiques. Tout d'abord, le développement des laboratoires entraîne une progression du nombre de biologistes et de techniciens qui ont accès à de dangereux pathogènes, alors que de nombreux autres les étudient dans les universités du monde entier, ce qui a, logiquement, multiplié le risque que des individus malintentionnés accèdent à des connaissances ou à des matières sensibles. L'attaque à l'anthrax de 2001, préparée dans l'un des tous meilleurs sites américains de bio-défense, témoigne de ce risque.

Deuxièmement, cet accroissement multiplie de manière proportionnelle le risque d'accidents. Une catégorie d'accidents possibles est due à des incidents à l'intérieur des laboratoires, qui provoquent l'infection de personnels de recherche, et sont souvent dus à l'application approximative des procédures de sécurité, à des mesures déficientes en matière de vaccination (prophylaxie) voire des moyens thérapeutiques. De plus, les règles de sécurité et leur application varient d'un pays à l'autre, ce qui accroît le risque. En marge de la réunion des Etats parties à la CIABT en décembre 2014, [Marc Lipsitch](#) de *Harvard School of Public Health* a ainsi estimé que le risque d'accident dans un laboratoire de niveau 3 engagé dans des recherches sur les mutations par « gain de fonctionnalité » sur la grippe est compris entre 1/10 000 et 1/1000 par an et par laboratoire.

Les failles systémiques constituent une autre catégorie de risque. Sur les cinquante dernières années, le Royaume-Uni a connu trois épidémies majeures de fièvre aphteuse, en 1967, 2001 et 2007. La première était originaire d'une exploitation agricole, la seconde d'un abattoir. Alors que l'épidémie de 1967 avait sévi sur un territoire relativement réduit, celle de 2001 a touché l'ensemble du pays et même d'autres Etats européens, coûtant environ 12,7 milliards d'euros au Royaume-Uni. La troisième épidémie est née dans un laboratoire de recherche sur la vaccination de niveau 3, sur le site de [Pirbright](#), au nord-ouest de Guildford dans le Surrey. Il est possible que des racines d'arbres aient endommagé un tuyau allant du laboratoire à une usine de retraitement voisine, ce qui, combiné à des fortes pluies et une inondation locale au moment de l'incident, a permis au virus de se répandre. En effet, il n'est pas rare que des systèmes complexes soient dépassés par une combinaison de facteurs qui, pris indépendamment, n'auraient pas suffi à causer la libération potentiellement catastrophique de souches pathogènes virulentes. Contrairement à la variole, aux fièvres hémorragiques et à d'autres infections pathogènes, la fièvre aphteuse ne pose pas de risque direct à la santé humaine. Le coût économique d'une épidémie peut être cependant être prohibitif, comme démontré en 2001 au Royaume-Uni.

Dans ce contexte de développement des laboratoires à haut-confinement, combiné à un potentiel accru d'accidents ou de défaillances systémiques des dispositifs de confinement, les inquiétudes sur les recherches « gain de fonction » progressent. Ces recherches, entreprises pour mieux comprendre les interactions entre un pathogène et son hôte, l'évolution possible des agents porteurs de maladie et pour anticiper les menaces sanitaires potentielles émergentes, renforcent en effet leur capacité à provoquer des maladies. Lipsitch calcule ainsi, s'agissant des recherches sur le virus de la grippe aviaire (H5N1), qu'une épidémie mondiale pourrait provoquer entre 2 millions et 1,5 milliard de victimes. En combinaison avec la probabilité d'un accident dans un laboratoire de niveau 3 se livrant à des recherches décrites ci-dessus, le risque statistique passe de 2000 à 1,4 million de victimes par an et par laboratoire. Rapporté à la mortalité liée aux maladies infectieuses, ces chiffres sont stupéfiants. Quand on sait que des programmes de recherche de ce type sont lancés dans le cadre de programmes nationaux de bio-défense et que certains de leurs résultats pourraient être utilisés pour bâtir des armes biologiques offensives, l'on peut donc se demander si des [solutions alternatives](#) ne pourraient pas être développées en matière de recherche médicale.

## CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

### *Moyen-Orient : quels risques de réactions en cascade en réponse au programme iranien ?*

Dans son [discours au Congrès américain](#) du 3 mars 2015, Benjamin Netanyahu a évoqué sa crainte qu'un accord avec l'Iran puisse conduire à une réaction en chaîne au Moyen-Orient, envisageant « une région jonchée d'armes nucléaires et le compte à rebours d'un cauchemar nucléaire potentiel ». Pourtant, une analyse plus positive permettrait de conclure que c'est justement cette prophétie calamiteuse que cherchent à éviter les négociateurs en essayant de convaincre l'Iran de la nécessité d'accepter des limitations à son programme nucléaire. Dans tous les cas, c'est bien l'accession de Téhéran à la bombe que redoute la communauté internationale, et l'une des raisons fréquemment évoquées est le risque de réaction en chaîne au Moyen-Orient. Alors que les semaines qui viennent seront riches en enseignements sur l'avenir de ce dossier, il est intéressant de s'arrêter sur la plausibilité de cette hypothèse de prolifération régionale.

Quels seraient, tout d'abord, les pays susceptibles de reconsidérer leurs engagements au regard du TNP? L'Arabie Saoudite, qui expose ouvertement ses craintes d'un Iran nucléaire, apparaît comme l'un des principaux candidats. En effet, le régime dispose de capacités balistiques depuis les années 1980. Ses relations étroites avec le Pakistan ont régulièrement été à l'origine de rumeurs selon lesquelles un accord existerait entre Ryad et Islamabad visant à mettre à disposition les armes nucléaires pakistanaises en cas d'attaque contre l'Arabie Saoudite. Enfin, le pays a affiché, comme d'autres pays du Golfe et notamment les Emirats arabes unis, des ambitions élevées concernant le nucléaire civil, avec une collaboration récente avec la Corée du Sud qui devrait aboutir à la construction de deux réacteurs. Cela pourrait traduire sa volonté de ne pas se laisser distancer dans ce champ. Pour autant, Ryad reste très dépendante de son allié américain et il faudrait vraisemblablement un revirement majeur de la politique américaine dans la région ainsi qu'un renversement de la dynastie des al-Saoud pour que le programme civil se mue en ambitions militaires.

L'Égypte, ensuite, est souvent mentionnée par les experts. Par le passé, l'option militaire a été considérée très sérieusement, en particulier après l'accession discrète d'Israël au statut de puissance nucléaire dans les années 1960. Les investigations lancées par Nasser ont subi un coup de frein en 1967 avec la guerre des Six Jours qui a convaincu le leader égyptien de la nécessité de se concentrer sur ses forces conventionnelles dans un contexte économique morose. Sous le leadership d'el-Sadate, le pays s'est davantage efforcé de convaincre Israël de renoncer à la bombe plus que de construire un programme national, d'autant que suite aux accords de Camp David, Le Caire a bénéficié d'un soutien américain fort. C'est ainsi que le gouvernement a choisi de ratifier le TNP en 1981. Si les intérêts de l'Égypte se centrent désormais sur son programme civil, il faut rappeler que l'Égypte a refusé de rejoindre de nouveaux traités de d'interdiction d'armes de destruction massive depuis son accession au TNP et aurait coopéré avec la Corée du Nord et l'Irak, notamment en matière de missiles. De plus, l'ancien président Hosni Mubarak a répété à plusieurs reprises que si elle en ressentait le besoin, l'Égypte n'hésiterait pas à se doter d'armes nucléaires. Cela pourrait notamment être le cas si Israël revoyait sa politique d'ambiguïté, ou plus probablement s'il procédait à une explosion nucléaire ou dans le cas extrême où Téhéran obtiendrait une capacité nucléaire et où, dans un contexte régional détérioré, les Etats-Unis se détourneraient totalement de leurs responsabilités dans la région.

Bien qu'ils aient par le passé caressé de sérieuses ambitions nucléaires, la Syrie, la Libye et l'Irak semblent désormais pouvoir être exclus de telles prévisions. Englués dans des guerres civiles, ils ne sont en effet plus en mesure de se lancer dans des projets aussi complexes et aussi coûteux. La Turquie en revanche a pu être évoquée en raison de son intérêt pour le nucléaire civil. D'autres facteurs pourraient jouer un rôle dans un basculement vers le nucléaire : expansionnisme russe, perte de confiance dans les capacités américaines à assurer la sécurité de la région, prise de pouvoir par un gouvernement nationaliste ou radical... Historiquement, la Turquie a compté sur son allié américain pour assurer sa protection contre l'URSS. À la fin de la Guerre froide, des doutes ont pu émerger sur la solidité de ces garanties alors que les relations entre les deux pays se sont dégradées, en particulier en raison des coopérations nucléaires soupçonnées et avérées entre la Turquie et le Pakistan, d'une part et avec l'Argentine, d'autre part. Istanbul semble crédible dans son engagement envers le TNP, et le programme civil qui prend désormais forme avec un projet de réacteur russe à Akkuyu et une potentielle collaboration entre Mitsubishi et Areva à Sinop ne semble pas être menaçant. Une brusque dégradation de son environnement sécuritaire, un effondrement global du régime de non-prolifération et un affaiblissement de la crédibilité de la dissuasion élargie de l'OTAN pourraient néanmoins constituer des facteurs de basculement.

Quelle que soit l'issue des négociations avec l'Iran, il semble peu probable qu'un Etat de la région soit en mesure et souhaite dans le court terme revoir ses engagements en matière de non-prolifération et même la construction d'une bombe nucléaire par Téhéran serait sans doute insuffisante à elle-seule pour provoquer un revirement. Pour autant, une combinaison de facteurs liés à cet événement comme la désintégration du régime de non-prolifération, le désengagement américain de la région et une instabilité politique encore accrue pourrait faire évoluer les choses.

A ce titre, le choix des Etats de la région de s'intéresser au nucléaire civil suite aux révélations des potentielles dimensions militaires du programme iranien en 2003 n'est sans doute pas anodin. Par ailleurs, une prolifération en cascade suite à la décision d'un des Etats de la région de construire la bombe n'est pas à exclure. Ce scénario est certes peu plausible, mais il ne doit pour autant pas être négligé et invite donc à réitérer les garanties de sécurité à l'égard des Etats respectant leurs obligations dans le cadre du TNP, à promouvoir la sécurité régionale, à lutter contre l'expansion du terrorisme et de l'extrémisme et à réaffirmer les objectifs d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

## RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

### **The Day After the Deal: Implications for the Nuclear Nonproliferation Regime, Jeffrey M. Kaplow et Rebecca Davis Gibbons, RAND Perspectives, janvier 2015, 17 p.**

Cette étude fait partie d'une série d'analyses réalisées par RAND Corporation consacrées aux conséquences d'un éventuel accord entre le P5+1 et Téhéran sur les poursuites du programme nucléaire iranien. Dans cet opus, les auteurs s'interrogent sur ses impacts potentiels sur le régime de non-prolifération. Ils en pointent les aspects positifs, et tout d'abord la résolution d'une crise vieille de dix ans qui donnerait à la communauté internationale l'opportunité de faire avancer d'autres sujets liés à la non-prolifération et de réduire certaines tensions entre les Etats-Unis et l'Europe d'une part et les Non-alignés d'autre part. Pour les auteurs, un accord permettrait également de renforcer la crédibilité du régime dans son ensemble, en prouvant sa capacité à surmonter une crise majeure et en normalisant une situation « par le haut ». Cela permettrait entre autres de rassurer certains Etats qui se considéraient menacés par le programme iranien. Enfin, un accord aurait sans doute pour conséquence d'accroître la légitimité et les pouvoirs de l'AIEA et en particulier de poursuivre la généralisation de ses protocoles additionnels.

Au rang des conséquences moins heureuses, les auteurs citent l'acceptation forcée par la communauté internationale du statut d'« Etat du seuil ». De même, ils anticipent que les restrictions imposées par les Etats-Unis ou le Groupe des fournisseurs nucléaires sur les technologies liées à l'enrichissement et au retraitement seront beaucoup plus difficiles à justifier. Le cas iranien crée donc pour eux un précédent, qui pourrait avoir des retentissements dans la région mais également dans le renouvellement de l'accord de coopération nucléaire entre les Etats-Unis et la Corée du Sud.

Quelques mesures peuvent, selon le rapport, réduire les impacts négatifs d'un accord avec l'Iran qu'il estime globalement souhaitable. Tout d'abord, il recommande de poursuivre les efforts pour limiter la diffusion des technologies liées à l'enrichissement et au retraitement. Deuxièmement, il s'agirait de généraliser les protocoles additionnels de l'AIEA et de renforcer le *state-level-concept* qui permet à ses inspecteurs d'aller au-delà des sites et installations déclarés par les Etats membres. De manière plus large, le rôle de l'AIEA devrait être élargi et le financement de ses nouvelles missions assuré. Enfin, les auteurs concluent à la nécessité de garantir la bonne application et le respect d'un éventuel accord, car selon eux, un accord tournant mal constituerait la pire fragilisation du régime de non-prolifération en démontrant l'incapacité de la communauté internationale à régler diplomatiquement un cas de non-respect du TNP et en ayant rendu possible à de nombreux autres Etats de se doter de technologies sensibles leur permettant ainsi de rejoindre la catégorie d'Etats du seuil.

### **Beyond Pessimism: Why the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons Will Not Collapse, Liviu Horovitz, Journal of Strategic Studies, volume 38, n°1, 2015, p.126–158**

Cet article de recherche réalisé par Liviu Horovitz, du CSS de Zurich, remet en question le pessimisme de rigueur sur l'avenir du TNP et démontre pourquoi son abandon est peu probable dans le futur proche. Son analyse s'appuie à la fois sur des observations plus optimistes (seules neuf puissances nucléaires à ce jour dont les trois seuls non-signataires et la Corée du Nord, retirée depuis janvier 2003, une baisse générale des arsenaux depuis la fin de la Guerre froide, un abandon quasi-universel des essais...) mais également sur ses hypothèses selon lesquelles d'une part les Etats non-dotés (ENDAN) ont en fait peu de véritables attentes en matière de désarmement mais des intérêts bien réels pour préserver le statut de la non-prolifération ; et d'autre part la remise en cause voilée ou directe du Traité par les ENDAN ne menace pas sa survie à court ou moyen terme.

De manière audacieuse, il affirme ainsi que les appels au désarmement des ENDAN sont parfois plus de l'ordre de la posture politique voire du prestige lié à s'opposer aux armes nucléaires plutôt qu'à de véritables arguments sécuritaires puisque selon lui, ils fondaient peu d'espoir sur un réel désarmement au moment du grand « marché » ayant abouti à la signature du traité par nombre d'entre eux dans les années 1970. De plus, leur renonciation était à ces yeux limitée car la plupart n'ambitionnait pas du tout de se lancer dans un programme nucléaire militaire, pour diverses raisons. Par ailleurs, certains Etats qui appellent au désarmement comptent sur la dissuasion élargie des Etats-Unis et ne voient pas le nucléaire comme un facteur d'instabilité. Leurs critiques à l'égard du TNP sont donc davantage liées à des questions morales relatives à l'injustice d'un système discriminatoire. Or pour l'auteur, ces considérations ne sont pas suffisantes pour leur faire reconsidérer le bien-fondé d'un traité qui répond à leurs attentes en termes de non-prolifération, puisqu'il accroît la confiance régionale, évite certaines préoccupations sécuritaires et confère aux signataires le prestige d'un choix de renoncement volontaire.

En l'absence d'intérêt matériel direct, le Traité ne pourrait donc s'éteindre que selon trois scénarios qui paraissent peu probables à Liviu Horovitz. Le premier est un retrait « en série » dans une région touchée par un phénomène proliférant. Le choix actuel du Japon et de la Corée du Sud de ne pas se doter de l'arme nucléaire malgré le choix effectué par la Chine et la Corée du Nord lui semble invalider cette hypothèse. Le second a trait au bouleversement de l'ordre mondial et à l'effondrement de l'hégémonie américaine, ce qui ne lui paraît pas poindre à l'horizon. Enfin, le dernier envisage un abandon du traité qui tomberait progressivement en désuétude à cause de violations multiples. Pour Liviu Horovitz, l'intérêt fort des Américains à le faire respecter rend peu plausible un tel scénario.

Cet article présente l'intérêt de débattre du supposé « grand marché » entre les EDAN et les ENDAN, et de s'intéresser non pas aux postures publiques des différentes parties prenantes mais à leurs intérêts réels. Cette approche permet d'être plus optimiste sur le futur du TNP. Pour autant, elle ne gomme pas les difficultés qui ne manqueront pas de surgir lors de la prochaine Conférence d'examen du Traité. Logiquement, il appelle à davantage de pragmatisme pour mieux faire fonctionner un régime dont la survie est dans l'intérêt de tous.

## RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

### 23 – 24 mars 2015: Carnegie International Nuclear Policy Conference, Washington, D.C.



Tous les deux ans, la *Carnegie Endowment for International Peace* accueille une vaste communauté de scientifiques, experts, diplomates et fonctionnaires pour évoquer les questions liées à la non-prolifération, la dissuasion, le désarmement et l'usage pacifique de l'énergie atomique. L'édition 2015 a rassemblé 800 participants provenant de 45 Etats et organisations au *Ronald Reagan Building and International Trade Center* à Washington. Comme noté en introduction par William Burns, cet événement s'est déroulé à un moment où les questions nucléaires sont au cœur de l'actualité : résolution possible de la crise iranienne, résurgence du facteur nucléaire en Europe, poursuite des provocations nord-coréennes... Cette actualité chargée a donc donné le ton d'une conférence qui a naturellement consacré un panel entier au processus diplomatique en cours entre le P5+1 et l'Iran. Les experts rassemblés ont fait preuve d'optimisme tout en redoutant un comportement contre-productif du Congrès américain. La situation iranienne a en réalité été un fil rouge à de nombreuses interventions. Ainsi, Yukiya Amano a estimé que pour l'AIEA, les principales attentes reposaient dans l'apport de réponses sur les possibles dimensions militaires du programme et la ratification du protocole additionnel. Lassina Zerbo, pour sa part, a espéré que la signature du TICE figurerait dans un potentiel accord final entre le P5+1 et Téhéran.

D'autres sujets d'actualité ont été mis à l'honneur et en particulier la conférence d'examen du TNP de 2015. Dans un débat intitulé de manière provocatrice « tragédie, farce ou succès inattendu », les intervenants, dont le représentant de l'UE Jacek Bylica, ont fait preuve d'un léger optimisme en espérant que des éléments concrets puissent être traités pendant la conférence, comme le droit de retrait des Etats, la transparence, les avancées concernant le troisième pilier (garanties, sécurité nucléaire, contrôle des exportations), la vérification du désarmement ou encore le renforcement des institutions chargées de la maîtrise des armements.

Même si aucun panel n'a été spécifiquement dédié à la résurgence de la menace russe, la politique de Moscou a été évoquée directement et indirectement, en particulier sous l'angle des suites à donner au désarmement bilatéral dans le contexte des accusations de violation du Traité FNI. La question de la sécurité nucléaire a été abordée par le sénateur Lugar qui a regretté la fin de la coopération américano-russe sur cette thématique majeure tout en décernant la *Nunn-Lugar Award for Promoting Nuclear Security* à Igor S. Ivanov, ministre des Affaires étrangères russe de 1998 à 2004 ainsi qu'à l'ancien ministre de la Défense britannique Desmond Browne.

Par ailleurs, plus sans doute que les autres années, les questions stratégiques et liées à la dissuasion et à la dissuasion élargie ont eu une large place dans les interventions programmées. Ainsi, la modernisation des arsenaux chinois et américains a fait l'objet d'une attention particulière. Côté américain, les intervenants ont soutenu la nécessité de réaliser les investissements nécessaires à la préservation de la Triade alors que les négociations budgétaires s'annoncent difficiles. Mais en cette année de conférence d'examen du TNP, une volonté d'équilibre entre les trois sujets—non-prolifération, désarmement, coopération nucléaire—a été affichée et le travail de l'AIEA a été particulièrement mis en valeur. Ainsi, un débat consacré au système de garanties a permis de défendre l'approche par Etat mise en œuvre par l'organisation viennoise mais aussi de pointer sur les besoins de mieux communiquer pour convaincre les Etats de son bien-fondé. Les participants ont regretté que la question soit souvent prise en otage par des postures politiques non-liées. Une table-ronde a permis de reconnaître l'expertise désormais attestée de l'OTICE et d'évaluer la probabilité d'une ratification prochaine d'Israël et des Etats-Unis. Enfin, invité d'honneur de cette édition 2015, Ernest Moniz, secrétaire américain à l'Energie a rendu publiques les conclusions d'un nouveau rapport de son Département sur les stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre la prolifération et le terrorisme nucléaires.

## AGENDA

### CONFÉRENCES

16 avril 2015 : Seminar on nuclear disarmament and upcoming NPT conference with the Swedish Foreign Minister, SIPRI, Stockholm

24 avril 2015 : Atomic Aversion and Just War Principles, Wilson Center, Washington

28 avril 2015 : Nuclear Disarmament, Non-proliferation, and Energy: Fresh Ideas for the Future, Belfer Center, Harvard University, Cambridge

### ÉVÉNEMENTS

6-24 avril 2015 : Commission du désarmement, Nations Unies, New York

27 avril-22 mai 2015 : Conférence d'examen du TNP, Nations Unies, New York

28 avril 2015 : Symposium on the Non-Proliferation Treaty Nuclear Disarmament, Non-proliferation, and Energy Fresh Ideas for the Future, Nations Unies, New York

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet du CESIM : [www.cesim.fr](http://www.cesim.fr)**

### OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS (rédacteur en chef); Emmanuelle Maitre, Chargée de recherche, FRS (rédaction—diffusion); Jean-Pascal Zanders, chercheur associé (rédaction)

Contact : [b.hautecouverture@frstrategie.org](mailto:b.hautecouverture@frstrategie.org)